

1717 PONTCALLEC

LA CONSPIRATION DITE DE PONTCALLEC (1717 - 1720).

L'annexion de la Bretagne par la France, comme on l'a enseigné partout depuis que l'histoire nationale de la Bretagne a été interdite par le pays des doigts de l'homme, n'a pas été un long fleuve tranquille. La dernière tentative de soulèvement des Bretons contre la France a eu lieu en 1718-1720. Elle porte le nom de « conspiration de Pontcallec ». Elle a avorté comme les deux précédentes, la guerre de la Ligue, et la révolte dite « des bonnets rouges ».

L'affaire Pontcallec est une réaction au régime de fer instauré par Louis XIV après les massacres de 1675, et aux violations de toutes natures des droits et privilèges des Bretons, surtout aux exactions fiscales du régime de Versailles. Considérée souvent comme une révolte fiscale, comme celle de 1675, elle dépasse largement le problème fiscal, comme nous allons le voir.

I - LE CONTEXTE ET LES MOBILES.

Le problème breton en 1715. Prospère et prestigieuse sous ses Ducs souverains, moins de deux deux siècles après son annexion forcée en 1532, la Bretagne est dans une situation catastrophique lorsque Louis XIV meurt, en septembre 1715. Cette disparition, le 1^{er}

septembre 1715, est accueillie par un immense soulagement par les populations sur lesquelles il a régné. Davantage en Bretagne qu'ailleurs. Les massacres de 1675, en réaction à une révolte fiscale provoquée par les violations incessantes des promesses faites par la France à la Bretagne en 1532, sont dans tous les esprits. Beaucoup de Bretons ont vécu la férocité des armées françaises, et en gardent un souvenir épouvanté. Depuis 1661, année de l'arrivée au pouvoir de Louis XIV, la constitution bretonne a été violée un nombre incalculable de fois, des impôts très lourds ont été extorqués aux populations selon des procédures illégales. L'économie est ruinée, la dette est considérable. La marine, ses hommes mis au service de la puissance coloniale, des guerres incessantes, des entraves du commerce dans les secteurs dans lesquels la Bretagne s'est montrée particulièrement dynamique. Les territoires conquis Outre-mer le sont souvent par des Bretons, mais au profit du pays occupant. La dette bretonne est écrasante. Un factum publié au moment de la mort de Louis XIV sur la situation de la Bretagne parle de 5 millions de recettes annuelles, pour des dépenses de 9 millions de livres. La dette, phénoménale, atteint 35 millions de livres.

La présence de la France, très mal supportée, en dépit des formules de respect dont on encense le roi dans les textes officiels, et des protestations de fidélité incluses dans les correspondances et les remontrances, est en réalité rejetée avec détermination : le royaume n'est jamais qu'un pays occupant. La légitimité du roi ne

peut être contestée ouvertement ; il en coûterait la vie à ceux qui oseraient le faire. Toute la partie cultivée de la nation, grâce à l'Histoire de la Bretagne publiée par d'Argentré en 1583, est au courant de la manière dont le Duché souverain de Bretagne a été annexé en 1532. L'édit publié à cette occasion, déguisé en faux traité consenti par les Bretons, qui garantissait le maintien de leurs droits historiques, est au centre de toute l'affaire. Les membres du Parlement de Bretagne, parmi lesquels des juristes de haut niveau, savent aussi, que, même si cet édit avait été un contrat avec la France – ce qu'il n'est pas -, les violations graves et répétées de ce prétendu contrat, l'auraient transformé en un texte *nul de nullité absolue, nullité qui aurait libéré la Bretagne des griffes françaises, si ce pays n'avait acquis militairement les moyens de se maintenir par la force dans un pays étranger.*

Le sentiment national d'appartenance en Bretagne est extrêmement puissant. C'est une donnée essentielle du problème. La Bretagne, nation ancienne, revendique hautement la noblesse de ses origines. Sa dignité de nation n'est contestée par personne - en particulier pas par la monarchie française, puisqu'elle délègue en tant que telle aux Etats généraux, jusqu'à son écrasement physique et mental par le pays qui s'auto-intitulera « patrie des droits de l'homme » . La nation bretonne – désignée comme telle par les Français , n'est pas la nation française, la nation française n'est pas la nation bretonne. A plusieurs reprises, de Montesquiou a fait savoir que, pour venir à bout de ce pays, il faut amasser des troupes à la frontière de la Bretagne : « Cette nation, dit-il, ne doit

pas être traitée comme les autres », il faut la mater.

Quelqu'importante que soit la puissance du royaume voisin, l'orgueil national des Bretons éclate à chaque instant ; la Bretagne ne cultive aucun sentiment d'infériorité par rapport à son voisin, comme en témoignent les deux monumentales Histoires écrites par Lobineau (en 1707) et Morice (1742), également financées à grands frais par les Etats, qui exaltent, sans aucune concession la fierté bretonne. Les Bretons ne s'identifient certainement pas à la France, bien loin de la prendre en modèle, ils la considèrent comme un repoussoir. C'est une loi universelle : le pays occupant est toujours détesté, même si les administrateurs qu'on impose aux pays occupés ne sont dépourvus ni de talent, ni de bonnes intentions. L'image légendaire de la duchesse Anne est souvent invoquée : elle est la Jeanne d'Arc de la Bretagne (33 bis), l'héroïne des Bretons.

Dans un climat très tendu, En août 1716, un an après la mort de Louis XIV, un nouveau commandant en chef est nommé par le régent, en la personne du maréchal de Montesquiou, un soldat altier, autoritaire, avide, et méprisant. C'est un très mauvais choix. Les déclarations de Montesquiou et des autres gouverneurs ou intendants sont claires : il déteste les Bretons, qui sont une nation à part, qui ne se confond en rien avec la nation française :

« Il ne tendent qu'à l'indépendance », dit-il. Il qualifie les Bretons de « troupe de mutins, infatués de droits imaginaires ... se mesurant au temps de la Duchesse Anne et de leurs privilèges, car c'est là leur idole » (Skohl Vreizh, 1996, pages 382 et 383). Lorsque, arrivant à Rennes,

plusieurs centaines de personnes venues l'accueillir, il commet l'insolence de ne pas sortir de son carrosse pour les saluer.

Un nouvel Intendant est désigné la même année, en la personne de Denis Feydeau de Brou, plus souple en apparence, mais redoutable en raison de son intelligence et de son efficacité.

La difficile succession de Louis XIV. Le jeune roi Louis XIV, arrière petit fils de Louis XIV, est âgé de cinq ans au moment du décès de son aïeul. Le parent le plus proche en ligne directe du roi décédé, auquel aurait dû légalement revenir le trône, est son petit fils Philippe, ex-duc d'Anjou. Ce prince ne vit plus en France depuis 1700. Cette année là, il a été porté sur le trône espagnol par le testament de son arrière grand oncle, le roi Charles II d'Espagne, frère de sa grand mère Marie – Thérèse d'Autriche, mariée à Louis XIV en 1660 à Saint-Jean de Luz. C'est *Philippe d'Orléans*, neveu de Louis XIV, fils unique de son frère – connu sous le nom de Monsieur - qui devient régent du royaume. Il a été marié contre son gré à la fille légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, connue sous l'appellation de mademoiselle de Blois. Ce mariage a été appuyé, dans l'ombre, par madame de Maintenon, épouse morganatique de Louis XIV.

Un autre prétendant à la régence a été écarté pour cause de bâtardise, le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, sa maîtresse pendant de longues années. Il a épousé mademoiselle d'Enghien, fille du Grand Condé, devenue duchesse du Maine par son mariage. De caractère violent, il

semble que ce soit-elle qui a initié le complot contre le régent.

L'agitation bretonne de 1715 à 1717. Les premiers conflits.

Dès le début de son gouvernorat, le maréchal de Montesquiou se rend insupportable, par sa morgue et par son autoritarisme.

Les espoirs des Bretons à la mort de Louis XIV sont très vite dissipés.

Le régent Philippe d'Orléans et ses conseillers, devant la « grogne » permanente des Bretons, qui s'opposent à tout ce qui vient de leur gouvernement,, sont disposés à faire des concessions. Le Parlement de Bretagne se voit restituer le droit de présenter au roi des remontrances, qui leur a été enlevé par Louis XIV, cette arme précieuse, qui leur permet de critiquer à nouveau le gouvernement central et, habilement manipulée, à faire traîner les décisions, en usant des artifices de la procédure. Il concède aussi à la Bretagne des diminutions et même des suppressions de certains impôts.

Les Etats de Bretagne si longtemps humiliés et bafoués par le pouvoir, et qui furent contraints de se montrer dociles après les massacres de 1675, se rebellent. Lors de leur session de septembre 1715, peu de jours après la mort de Louis XIV, ils refusent certains crédits, ce qui est inhabituel. Quelque chose, de nettement perceptible vient de changer. Deux ans plus tard, en 1717, ils refusent de consentir à l'impôt appelé « don gratuit », sans en débattre auparavant, bien que le régent ait ramené son montant de trois millions à deux millions de livres. C'est dire que l'harmonie

ne règne pas entre la Bretagne, pays occupé, et la France, pays occupant !

La mise en application des édits royaux étant subordonné à leur enregistrement préalable par le parlement, celui-ci adresse au roi des doléances sévères, dès le mois de septembre 1718. Il est clair que la Bretagne est à nouveau entrée en rébellion, selon ses bonnes habitudes.

Le régent du royaume, excédé, dispose lui aussi d'armes efficaces pour combattre les Bretons : il rejette les doléances du Parlement, il fait lever autoritairement les impôts, en dépit de l'opposition des Etats, il prend des sanctions sévères à l'égard de ceux qui lui désobéissent Plusieurs membres des Etats sont expulsés, avec interdiction de se présenter aux séances ; plusieurs membres du Parlement sont exilés (Saint-Sauveur, page 127).

LA CONSPIRATION BRETONNE.

Les choses vont prendre rapidement un tour plus sérieux. La colère monte. Le temps semble venu, pour les Bretons, de frapper un coup plus fort. C'est dans ce contexte que la petite noblesse de Bretagne, hautement contestataire, – surtout de Bretagne bretonnante -, extrêmement attachée aux privilèges du pays – on dirait aujourd'hui « nationaliste » -, décide d'agir.

Un « Acte d'union pour la défense des libertés de la Bretagne » voit le jour en 1717, rédigé, dans des conditions obscures, probablement par le comte de Noyan. Il diffuse rapidement dans la noblesse, et recueille 300 signatures, puis 400,

puis 500. Le texte n'est pas agressif ; dans la forme, il est d'une parfaite banalité (La Borderie, tome 6, page 39) :

« Nous avons déclaré par cet écrit, juré et promis unanimement, sur notre foi et notre honneur, de nous unir tous ensemble pour soutenir par toutes sortes de voies justes et légitimes, sous le respect dû au roi et à Son Altesse mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, tous les droits et privilèges de la province de Bretagne et les prérogatives de la noblesse »...

Ce texte ne contient aucune allusion aux impôts, il faut le noter. Les Bretons, humiliés et écrasés sous le règne de Louis XIV réclament seulement que les droits garantis par l'édit de 1532, leur soient restitués. Ni le régent, ni le roi ne sont critiqués, ce qui pourrait être interprété comme une rébellion. Il ne met pas en cause la légitimité du pouvoir, bien que tous savent, depuis le livre publié par d'Argentré en 1583, que la France n'a en réalité aucun droit en Bretagne, et que la prétendue réunion de 1532 fut imposée par la force, et jamais débattue ni consentie par les Bretons ; la prudence des rédacteurs est absolue. Derrière ces phrases quasi-anodines, compte tenu de ce qu'ont été les relations franco-bretonnes depuis les invasions de 1497, se profile la volonté que l'on rende aux Bretons l'usage de leurs droits, proclamés par les promesses solennelles faites en 1532 par la monarchie, et maintes fois renouvelées depuis.

Le maréchal de Montesquiou a connaissance de cet Acte. Les Bretons n'ayant jamais cessé de contester les oppressions de la France depuis l'annexion de leur pays, cette démarche ne l'inquiète pas ; : *« C'est, dit-il, une espèce d'association pour empêcher la levée des deniers ; le meilleur parti à prendre, c'est de ne pas faire semblant d'y*

prêter attention ». A ses yeux, ce n'est qu'une agitation de plus, sans guère d'importance.

LE COMLOT DE CELLAMARE.

Dans le même temps, se trame un complot, qui implique plusieurs personnages situés au sommet de l'État espagnol, et des Français de la haute noblesse. Se trouvant à Londres, Dubois, ministre français, apprend qu'une conspiration se prépare, qui met en cause le roi Philippe V d'Espagne, son premier ministre Alberoni, le prince Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, ainsi que leurs complices français, le duc et la duchesse du Maine.

On ne sait trop qui a initié cette affaire peu ordinaire. Le roi Philippe V, petit fils de Louis XIV, qui fut duc d'Anjou du temps qu'il vécut en France, règne sur l'Espagne depuis l'année 1700, par le testament de son grand oncle le roi Charles II, décédé sans enfant mâle, et par la décision du gouvernement espagnol. Par les décès survenus dans la famille royale française depuis cette année, il est devenu le plus proche parent mâle de Louis XIV mort le 1er septembre 1715. Mais le traité par lequel on a fait de lui le roi d'Espagne, lui interdit de revendiquer le trône de France, son grand-père s'étant engagé pour lui, dans le souci de ne pas inquiéter l'Europe, et de garantir la paix et sa sécurité. Héritier légitime du trône de France par les coutumes constitutionnelles françaises, mais y ayant renoncé en 1700, par la volonté de Louis XIV, il est séduit par le projet de pouvoir rentrer dans son vrai pays, et d'en devenir le roi. Dépressif

chronique, étouffé par la rigidité de l'étiquette espagnole, il est resté profondément français. Il souhaite retourner en France – dont il conserve une forte nostalgie.

L'échec. Les faits : les du Maine sont arrêtés en 1718.

A Paris, dès 1718, le complot de Cellamare a été découvert. On craint, non pas seulement que les Espagnols, se servant de la Bretagne comme base opérationnelle, comme ils le firent durant les guerres de la Ligue, envahissent la France en débarquant des troupes dans les ports bretons, mais encore, qu'avec les troupes que les Bretons se flattent de réunir, en faisant appel aux autres provinces agitées (la Provence, le Dauphiné, la Franche-Comté ..), le royaume soit mis en péril. Hypothèse non absurde, tant le règne de Louis XIV a laissé de haine dans son sillage. Le duc de Saint-Simon, ami intime et conseiller du régent écrit que la Bretagne est, dans cette affaire, « *infatuée du rétablissement de ses anciens privilèges*, », et qu'en recevant les troupes d'Espagne dans ses ports, en leur servant de place d'armes, d'entrepôt et de magasins » elle met en danger le pays. Le régent annonce au conseil « *une conjuration fort dangereuse pour la France* ».

L'affaire est prise très à sérieux. Non sans raison ; on apprend que l'Espagne a l'intention de débarquer des troupes en Bretagne. En janvier 1718, la France déclare la guerre à l'Espagne.

L'arrestation des du Maine. L'ambassadeur d'Espagne à Paris a établi

des contacts avec le duc du Maine et sa femme. C'est la duchesse, croit-on, qui mène l'affaire. Autoritaire et ambitieuse, petite fille du Grand Condé, en dépit des richesses immenses du couple, elle ambitionne pour son mari un sort plus brillant que celui d'opposant au régime. Celui-ci ayant été déchu de sa qualité de prince du sang par le parlement, leur plan est le suivant : convaincre le roi d'Espagne, Philippe V, héritier naturel du roi Louis XIV – dont il est le petit fils, alors que le jeune Louis XIV, né en 1710, n'est que son arrière petit-fils -, qu'il faut destituer le régent, le remplacer par le duc du Maine, et, après avoir réuni les Etats généraux, asseoir Philippe V sur le trône de France. Une partie de la noblesse française, d'ailleurs, conteste la présence du jeune Louis XV sur le trône.

Les Bretons envoyés à Paris par les Etats de Bretagne, ont rencontré Cellamare dans le courant de l'année 1718, et, semble-t-il, la duchesse du Maine. (Ce qu'elle niera au cours de son procès). L'affaire est découverte. Le duc du Maine et sa femme sont arrêtés le **29 décembre 1718**. Le duc est exilé à Doullens, sa femme à Dijon. Il ne seront d'ailleurs pas jugés, car ils appartiennent à la famille royale. L'un et l'autre nient leur participation au complot, et même d'avoir eu des contacts avec les Bretons. Personne ne les croit. Saint-Simon – qui les déteste, affirme que la duchesse est la principale responsable de l'affaire. Ce problème reste à ce jour non élucidé.

Cellamare est renvoyé en Espagne.

L'échec. Les faits : 1719, l'année fatale.

les Bretons n'est continuent pas moins à agir, durant toute l'année 1719. Ils continuent leurs entreprises, avec les moyens dont ils disposent, c'est à dire peu de choses. Ils n'ont pas de chef, pas d'armée, pas de finances. Les conjurés se réunissent en des lieux divers, chez les uns ou les autres, dans leurs châteaux, dans des forêts, dans des auberges. Plusieurs meneurs sont plus actifs, mais Poncallec ne semble pas jouer un rôle plus important que les autres.

Les conjurés tentent de donner corps à leur projet. En Bretagne, ils s'emploient à convaincre le plus de personnes possible. Ils réussissent à capter la confiance d'une grande partie de la noblesse. L'association recueille 700 signatures, parmi lesquels des membres influents des Etats et du Parlement.

On accumule des armes, on en fabrique d'autres, mais en petites quantités, n'ayant aucun moyen de fabriquer des armes de combat.

Le gouvernement du régent , de son côté, ne reste pas inactif. Il règne en Bretagne un climat d'agitation qui croit avec le temps, et qui devient de plus en plus perceptible. Les impôts ne peuvent être perçus en certains lieux, des nobles s'y opposant, parfois des roturiers. Les nobles sont surveillés

La conjuration étant découverte, par des enquêtes, des trahisons, des arrestations en nombre sont ordonnées. Le peuple, la bourgeoisie ne suivent pas. La haute noblesse, qui tire parti du système, quoique sympathisante, se garde bien de se

compromettre.

L'agitation gagne aussi d'autres provinces françaises – la Provence, le Dauphiné, la Franche-Comté - pour les mêmes raisons ; excédées par les excès du gouvernement de Louis XIV, elles aspirent à des temps meilleurs.

LES BRETONS ET L'ESPAGNE.

Les conjurés ne réunissent guère ni soldats ni argent, mais poursuivent leurs tractations avec les Espagnols, dont ils obtiennent des promesses. Alberoni, premier ministre, sans aucun doute avec l'accord du roi Philippe V, fait armer une flotte à Santander, destinée à transporter des soldats, des armes et de l'argent et à les débarquer sur les côtes bretonnes. Six navires s'apprêtent à appareiller vers la Bretagne, avec 2000 hommes, des armes et de l'argent en quantité suffisante pour faire face aux premiers besoins. Des événements fortuits – on invoque une forte tempête -, les empêchent de quitter le port. En réalité, on pense qu'Alberoni a décommandé les opérations, ayant compris que la France a pris ses dispositions pour défendre les côtes bretonnes, et que l'on court à l'échec.

Menacé d'être arrêté pour contrebande, Pontcallec ordonne un rassemblement général à Questembert, le 24 juin 1719. On attendait une véritable troupe. Il n'y trouve que 200 hommes.

Le 15 août, une troupe de paysans menée par **Rohan du Pouldu** met en fuite des soldats venus collecter l'impôt.

L'intendant Feydeau de Brou, très efficace, dirige les enquêtes. En

septembre, le [maréchal de Montesquiou](#) pénètre dans Rennes à la tête d'une armée de 15 000 hommes.

Un Manceau nommé Roger, lié aux conjurés, compromis dans une échauffourée, est capturé en septembre à Nantes, et avoue ce qu'il sait, en détail, pour sauver sa tête. De nombreuses arrestations suivent.

En octobre, les troupes royales s'approchant, un rassemblement est ordonné dans la forêt de La Nouée ; on attend 900 hommes ; ils sont une quinzaine au rendez-vous.

Alerté, Pontcallec menacé d'être arrêté, tente de réunir ses partisans dans son château-forteresse, situé près de Guéméné, au centre de la Bretagne, entouré d'une très vaste forêt. Avec les maigres moyens dont il dispose, il ne parvient pas à organiser une défense ; une quinzaine de personnes seulement ont répondu à son appel. La Bretagne des nobles et des religieux est absente ; elle se terre. A l'approche des soldats, les conjurés s'enfuient, sans avoir accompli aucun fait d'armes, ni livré combat à personne. Il n'y a aucun affrontement, aucun coup de feu n'est tiré. Il n'y aura d'ailleurs aucune victime.

Pontcallec se réfugie le 20 décembre dans la forêt. Il erre dans la Bretagne, accueilli dans les fermes, les châteaux, les presbytères. Une course poursuite est organisée par de Brou, suivie de près par Montesquiou. Il est arrêté au presbytère du curé de Lignol, le 28 décembre 1719, qui l'a recueilli, mais ne l'a pas livré aux Français.

De nombreux conjurés sont poursuivis, capturés et interrogés.

Beaucoup avouent, tant est grande la frayeur que leur inspire le pouvoir royal. D'autres, démasqués, s'enfuient, et, sans avoir accompli aucun fait d'armes, ni livré combat à personne. Les vrais conjurés, ne sont plus que quelques dizaines à l'arrivée, tout au plus ; ils sont d'ailleurs entrés dans la conjuration pour défendre leurs intérêts personnels en même temps que leurs idéaux. Ils sont jeunes, et fort peu capables.

LA CHAMBRE ROYALE. L'EXECUTION DE PONTCALLEC.

C'est l'échec. Le **Régent** est tenu régulièrement informé. De nombreux conjurés sont arrêtés, mais pas tous, tant ils sont nombreux. Beaucoup sont en fuite, et se réfugient en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas.

Le régent ordonne la constitution d'une juridiction spéciale, la chambre royale de justice, constituée le 3 octobre à Nantes ; elle siège dans cette ville du mois d'octobre au mois d'avril 1720. Il ne s'agit pas d'une juridiction indépendante, mais d'une commission télécommandée par le gouvernement. Le Parlement de Bretagne, normalement compétent pour juger l'affaire, est écarté, comme susceptible d'être partial. Les Bretons protestent, sans succès : le pouvoir du régent entend sévir librement, et agir à son aise. Les juges, nommés par le régent, ne sont évidemment pas indépendants.

L'affaire est instruite sérieusement, mais rapidement (Pocquet, tome 6, page ..). Les archives des interrogatoires sont conservées,

et très instructives. La décision est prise à Paris, par le régent et ses conseillers, qui ordonnent des sanctions exemplaires. Les liens entre la conspiration de Pontcallec et celle de Cellamare sont difficiles à vérifier ; les témoignages sont contradictoires ; la plupart des documents relatifs aux deux affaires ont disparu, peut-être nettoyés par le pouvoir, pour éviter de compromettre de hauts personnages. Le duc et la duchesse du Maine ont été rapidement libérés. Le duc du Maine, qui selon Saint-Simon, est avec sa femme l'inspirateur principal est épargné. Ils retrouvent leur liberté, et leur château de Sceaux ; la duchesse va continuer à s'adonner à sa vie de fêtes et de plaisirs, lui retourne à sa vie studieuse d'intellectuel. Surveillés et compromis, ils vont désormais se tenir tranquilles. Les Bretons, encore une fois, sont punis ; chroniquement révoltés contre la monarchie étrangère, ils sont des coupables idéaux, on peut les frapper, ils n'ont aucun moyen de répliquer ; d'ailleurs, ils ont largement participé au complot.

Il y a tant de conjurés et de complices, qu'il est impossible de les condamner tous, surtout pas de les condamner à mort. Comme le fait remarquer un auteur, cela aurait dépeuplé la Bretagne de sa noblesse. 23 comploteurs sont accusés ; 7 seulement sont présents au procès, c'est peu.

L'arrêt est rendu le 26 mars 1720. Quatre des conjurés sont condamnés à mort, sur ordre de Dubois, premier ministre, et du Régent : Pontcallec, Montlouis, du Couédic, de Talhouet, Ils sont exécutés sur la place du Bouffay, par décapitation, le jour même de

leur condamnation, avec courage. Pontcallec s'indigne de la trahison de ses accusateurs, qui lui ont promis la vie sauve s'il avoue, ce qu'il a fait. Les quatre exécutés servent, à l'évidence, de **boucs émissaires** des conjurés. Ils servent d'exemples à ceux qui pourraient être tentés de recommencer. Seize autres, qu'on n'a pu capturer, sont décapités en effigie, parmi lesquels les deux frères Rohan du Poulduc, les deux frères du Groesker. Rochefort, président à mortier, et La Bédoyère, procureur général, et quelques autres du parlement de Bretagne, ont ordre de se défaire de leurs charges.

Les biens des conjurés sont confisqués. Les Rohan et les La Trémoille, en bonnes relations avec le pouvoir, ont agi avec leur prudence habituelle, et se sont bien gardés de se compromettre. La machinerie du procès est disproportionnée à l'affaire : le coût total s'élève à 340 000 livres, somme très importante.

Plusieurs des conjurés réussissent à s'enfuir, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas. Quelques uns y font une petite fortune, qui ne les console pas de leur pays ni du peu qu'ils y ont quitté.

L'affaire est bientôt étouffée par la déroute du **système de Law**. Après l'exécution, la répression s'arrête : les poursuites prennent fin, les fortunes confisquées sont restituées, Les exilés peuvent rentrer en France après une dizaine d'années, une fois le régent mort, en 1723.

Saint-Simon, sûrement bien informé de l'affaire, en raison de ses étroites relations avec le régent, observe :

« Les prisonniers avaient avoué la conspiration, et les mesures prises pour livrer les ports de la Bretagne à l'Espagne, et y en recevoir les troupes, marcher en armes en France ... , le tout juridiquement avoué et prouvé. On les avait éblouis de les remettre comme au temps de leur duchesse héritière Anne, et de trouver la plupart de la noblesse de France prête à se joindre à eux pour la réformation du royaume sous l'autorité du roi d'Espagne, représentée en France par le duc du Maine. Le secret strict fut imposé aux commissaires les plus instruits, et l'abbé Dubois mit bon ordre à la conservation du secret, des détails sur le duc et duchesse du Maine, qu'il avait eu grand soin de faire élargir, et revenir avant d'achever les procès criminels de Nantes. » (La Borderie, tome 6, page ; Saint-Simon,)

Telle est presque toujours l'issue des conspirations et le sort de tant de gens qui, en celle-ci, perdirent la tête ou leur état, leurs biens, leur famille, pour errer en terre étrangère, et y demander leur pain, et le recevoir bien court pour l'intérêt, les vues, l'ambition du duc et de la duchesse du Maine qui les avoient si bien ensorcelés, et qui n'en perdirent pas un cheveu de leur tête. Il fut même remarqué que, peu de jours après, le duc du Maine vit pour la première fois M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud.

Après l'exécution réelle de ces quatre seigneurs, et en effigie de ces seize autres jugés coupables, on déclare une amnistie pour tous les prisonniers et accusés non arrêtés, les uns et les autres non encore jugés.

L'EXIL.

Le roi Philippe V d'Espagne fit en sorte que les Bretons impliqués

dans l'affaire soient bien accueillis dans ses Etats. Quelques uns firent de brillantes carrières en Espagne, et y firent souche. D'autres revinrent en Bretagne. Un certain nombre restèrent là où ils avaient trouvé refuge, et, comme l'écrit Saint-Simon, et y vécurent misérablement jusqu'à leur mort.

Vint le temps d'apaiser les esprits, et de ramener le calme en Bretagne. Devant la violence de la réprobation générale, c'est une nécessité pour le gouvernement du pays occupant. La France a toujours su calmer les esprits, dans son intérêt, là où il y avait obligation de le faire.

CONCLUSIONS.

Quel jugement porter sur ce soulèvement avorté ?

1 - Un échec prévisible. Cette conspiration ne pouvait qu'échouer. Mal préparée, sans chef véritable, sans troupes, sans fonds, et sans armes, dans le climat perpétuel de crainte et d'effroi depuis les féroces répressions de 1675, elle ne pouvait réussir.

Rien ne fut mis en oeuvre pour mobiliser le peuple. Le pouvait-on, alors qu'on l'avait massacré avec fureur en 1675, moins d'un demi-siècle auparavant ? Quel secours aurait-il pu apporter ? L'évocation du nom seul du monarque français inspirait une terreur panique. Les Bretons avaient payé fort cher leur participation aux soulèvements de 1675, en particulier à Rennes – dont la répression est comparée aux malheurs de Jérusalem par madame de Sévigné. Le pays était à genoux.

La haute noblesse, bien qu'en permanence opposante aux mesures imposées par la France, tant aux Etats de Bretagne qu'au Parlement, se tint à l'écart, et n'apporta aucune aide au mouvement, autre que verbale et secrète. Dès que la France montra sa force, elle s'éclipsa totalement, pire, elle s'excusa, et tint à se désolidariser, pour n'être pas punie.

La disproportion des forces face à l'ennemi commun ne permettait aucune autre alternative que de ne pas s'exposer à être massacrée une nouvelle fois. Bien que détestant la France et son gouvernement tyrannique, la Bretagne ne pouvait, indépendamment de toute lâcheté, envisager de tenter une aventure de cette nature.

2 - Dans son principe, la conspiration était mille fois justifiée.

Plusieurs auteurs, voulant disqualifier et minimiser cette affaire, l'ont qualifiée de ridicule, voire de conspiration d'opérette.

Ni pour la France, ni pour l'Espagne, ce ne fut une conspiration d'opérette. Il s'agissait, ni plus ni moins, que de chasser le régent, et de remplacer le roi de France par le roi d'Espagne. Les deux pays étaient en guerre depuis janvier 1718, c'est dans ce contexte que les Bretons ont envisagé de collaborer avec l'Espagne pour se libérer. Au delà de la récupération des droits enlevés aux Bretons, il y avait un autre but, non avoué par eux publiquement, mais dénoncé par le pouvoir français. Le duc de Chaulnes avait été traité de « gros cochon » en 1675 ; sa femme, avait reçu sur sa belle robe, dans son carrosse, un chat pourri. Montesquiou est explicite :

« *Il ne tendent qu'à l'indépendance »*, écrit-il ; il qualifie les Bretons de « *troupe de mutins, infatués de droits imaginaires ... se mesurant au temps de la Duchesse Anne et de leurs privilèges, car c'est là leur idole »* (Skohl Vreizh, 1996, pages 382 et 383). Et encore : « *Cette province doit se gouverner différemment des autres »*. (La Borderie, tome 6, pages 44 et suivantes). En un mot : les Bretons aspirent à briser leurs chaînes, et à se libérer de leurs tortionnaires. C'est une lutte anti-coloniale, mais très mal préparée, et vouée à l'échec pour les raisons exposées ci-dessus.

Ces mêmes phrases fortes se retrouvent plusieurs dizaines de fois jusqu'en 1789, chez des personnes autorisées à les prononcer, en particulier les principaux fonctionnaires mis en place d'autorité par la France : les Intendants, sortes de Gauleiters violemment contestés, qu'on voudrait voir renvoyer chez eux. Au point qu'en 1788, l'Intendant Bertrand de Molleville est chassé de Rennes par des Bretons qui, selon ses propres termes, mettent sa vie en danger. (Jean Queniart, La Bretagne au 18ème siècle, page 135, Rennes, éditions Ouest-France).

Toute désordonnée qu'elle ait pu être, la conspiration de Pontcallec est, indiscutablement, une révolte patriotique. Jamais dans l'histoire, une nation soumise n'a accepté son humiliation sans résister. La défaite d'une nation fière d'elle-même, comme le fut la Bretagne, est toujours une blessure narcissique affreuse, dont nous ressentons encore les effets, maintenant que notre histoire est connue.

La lutte contre les tyrans, théorisée dès l'antiquité par les auteurs grecs, et souvent suivie d'effets, a toujours été d'actualité dans l'occident chrétien. La mise à mort du tyran – le tyrannicide -, est justifié par les pères de l'église dès les premiers siècles de notre ère.

Les guerres atroces de 1487 à 1491, l'annexion de 1491 à 1498, l'annexion de 1532, les violations permanentes des droits de la Bretagne, les massacres de 1675 , les impôts illégaux prélevés sans cesse sur les bretons, les violations perpétuelles de la constitution bretonne, les mesures prise par le gouvernement français, la ruine du pays, ont rendu le gouvernement français *exécrable* aux Bretons. De la manière la plus certaine, Louis XIV a été pour la Bretagne, et pour son royaume un tyran. Nul doute qu'en droit et en équité, si les Bretons avaient été en situation de le faire, ils avaient le droit de le mettre à mort.

La conspiration de Pontcallec n'est rien d'autre qu'une étape significative, parmi d'autres, de la lutte du peuple Breton contre le colonisateur qui l'a envahi en 1497, annexé en 1532, et qui a violé tous ses engagements, sans en respecter aucun. Elle s'inscrit dans cette lutte de 1532 à

aujourd'hui. La contestation, la lutte sous ses différentes formes, la révolte sont consubstantielles à la libération des dominations coloniales.

Ces luttes pour la liberté ne sont nulle part linéaires. Elles comportent des hauts et des bas, des victoires partielles, des succès et des échecs . Certains peuples ont échoué définitivement, et ont été absorbés sans retour par le colonisateur, et, totalement phagocytées, ont perdu jusqu'au souvenir de leur véritable identité nationale. D'autres, nombreux ces deux derniers siècles, ont mené

leur combat de libération jusqu'à la victoire. Ainsi a-t-on vu des peuples nombreux reconquérir leur liberté en même temps, par la désintégration des empires coloniaux français, anglais, russes, ottomans et autres. Ce qui s'est déroulé en Bretagne à cette époque, est le même combat que celui qu mène actuellement les Catalans sous nos yeux. Les droits de ce peuple sont indiscutables, l'Espagne, sans honte, a fait jeter ses dirigeants en prison. **Justification par la voix populaire. Vox populi, vox dei.**

Là est sans doute la grande victoire de Pontcallec. Elle est posthume. La population a rendu justice à cette conspiration. Elle ne s'est pas trompée sur sa signification. Elle a été extrêmement populaire d'emblée, en tout cas dès que les têtes ont été coupées par les bourreaux. Les révoltés étaient porteurs d'un message libérateur, qui a été parfaitement perçu par toute la Bretagne. Les interventions auprès du régent et de son premier ministre, ont toutes été faites dans le même sens. La condamnation de l'exécution Pontcallec, l'exécution des quatre Bretons martyrs, a provoqué en Bretagne des réactions unanimes et immédiates, à l'exception de ceux qu'on désignerait aujourd'hui sous le nom de collabos, qui étaient fort peu nombreux à cette époque.

Lorsque Ceausescu, Kadhafi, Saddam Hussein, ont été exécutés par leurs peuples, publiquement sous les caméras, si horribles qu'aient pu être les images diffusées dans le monde entier, ceux qui les ont vues sur les écrans de télévision ont approuvé l'exécution de ces monstres humains, qui avaient des centaines de milliers de morts sur la conscience. Les crimes commis en

Bretagne en 1675 sont de même nature que ceux dont le pouvoir louisquatorzien s'est rendu coupable : des crimes contre l'humanité. Ceux de 1789, 1793, 1794, dénommés SHOAH BRETONNE, ont été pires.

Certains historiens ont écrit que *le pardon a suivi la révolte*, et que le régent a fait preuve de « *clémence* » après la rébellion. Exprimer les choses de cette manière est insultant : les Bretons n'avaient rien à se faire pardonner, ils n'étaient coupables de rien. La révolte, contre le pays occupant, qui n'a cessé de se comporter si mal depuis les invasions de 1487, était un devoir.

Les Bretons ont-ils manqué de courage ? Pouvaient-ils être courageux dans de telles circonstances, avec une armée de 15 000 hommes devant eux, et la menace de nouveaux massacres ? Pouvaient-ils agir autrement ? ..

Que penser du marquis de Pontcallec ?

Les peuples ont besoin de légendes et de héros. De même, Anne de Bretagne est une héroïne si exceptionnelle, que près de cent ouvrages ont été écrits sur sa vie. Elle deviendra un symbole contre l'oppression pour tous les peuples du monde. Si médiocre qu'ait été le personnage de Pontcallec, sa conspiration devint rapidement une légende. Aujourd'hui, la ballade intitulée « La mort de Poncallec » fait partie du répertoire obligé de tous les musiciens bretons. Il n'existe aucun festival qui omette de mettre à l'honneur cette mélodie simple mais émouvante. Hersart de La Villemarqué lui

consacre une notice dans son [Barzaz Breiz](#), et rapporte une chanson, *Marv Pontkalleg* (*La mort de Pontcallec*), vantant « le jeune marquis de Pontcallec, si beau, si gai, si plein de cœur ». Cette chanson, devenue très populaire en Bretagne, a notamment été interprétée par [Alan Stivell](#) et le groupe [Tri Yann](#). De nos jours, le nom du marquis de Pontcallec est toujours honoré par les nationalistes bretons. Malgré son échec, par le message dont il était porteur, Pontcallec fait partie des héros bretons.

En 1532, de peuple libre qu'ils étaient, les Bretons sont devenus de vulgaires sujets du roi de France. En 1789, ils sont devenus esclaves du pays qui venait d'inventer les doigts de l'homme. En 2014, par ceux que l'on sait, ils ont aggravé leur condition d'esclaves.

Bibliographie sommaire.

Bercé Yves-Marie, Soulèvements populaires au 17ème siècle.

Pierre Michel-François Chevalier, dit Pitre-Chevalier, "Bretagne et Vendée", W. Coquebert 1845-184

La Borderie, *La Bretagne aux temps modernes 1471-1789*, Rennes 1894.

Cornette Joël : *Histoire de la Bretagne et des Bretons*. Tome 2. Paris 2005.

Le marquis et le Régent : une conspiration bretonne à l'aube des Lumières, Paris, Tallandier, 2008.

Grotius Hugo, *Le droit de la guerre et de la Paix*, De jure belli ac pacis,

Paris, PUF, collection Quadridge.

Jean Meyer : *Le Régent*, Ramsay, Paris, 1985 (ASIN 2859564047).

Meyer Jean, *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1995.

La Condamine Pierre de, *Pontcallec, une étrange conspiration*, Guérande, 1973.

Pocquet Barthélémy, , *Histoire de Bretagne*, tome 6, Mayenne et Spézet, 1998, pages 1 à 156. Relation, très précise, et très référencée.

Fréville Henri, *L'Intendance de Bretagne 1689-1720*, Rennes 1953, tome 1, Travail référencé, mais totalement indigeste.

Comte Eugène de Meeûs, *les du Couëdic (1200 - 1900)* Ixelles (Belgique) 1901

Gauthier, Guy, *La Conspiration de Pontcallec*, Coop Breizh 2011.

Evain Brice, *Deux héros de Bretagne : le marquis de Pontcallec et Marion du Faouët. Histoires et mémoires.*, « Mémoire de mastère 2 », , 436 (lire en ligne [\[archive\]](#)). Regrettable.

Mélenec Louis, *Le faux traité de 1532*.

Mélenec Louis, 1675, *la Shoah de la révolte des Bonnets rouges*, publié sur la toile.

Saint-Sauveur Durtelle de, Edmond, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, Rennes 1935, éditions Plihon.

